



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question orale n° 1260

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort s'adresse de nouveau à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés à propos de l'avenir de l'hôpital Jean-Rostand, situé à Ivry, car après de multiples démarches de tous les élus du secteur concernés par cet hôpital et de lui-même, après 5 mois de silence, son ministère répond qu'il ne peut donner une suite favorable à une simple demande de rendez-vous. Cela sans aucune explication, sans aucune autre pétition, 18 élus (président du conseil général, députés, maires, conseillers généraux, tous les élus du secteur concerné) s'adressent collectivement et individuellement au ministre de l'emploi et de la solidarité ainsi qu'à elle-même, sans résultat. Le devenir d'une maternité qui réalise plus de 2 000 accouchements par an et qui assure un service de proximité est extrêmement important pour les populations d'une dizaine de villes du Val-de-Marne. Il lui demande qu'il soit mis un terme à cette attitude méprisante et qu'une réponse positive soit apportée à leur légitime désapprobation face à ce projet de fermeture d'un hôpital de proximité et de sa maternité. L'hôpital public vit sur des fonds publics. Il ne peut être question d'accepter que quelques-uns s'arrogent le droit de décider du sort du plus grand nombre. Il ajoute que son attitude, qui confine au mépris, relève d'une autre conception que celle qu'il se fait, quant à lui de la gauche.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Claude Lefort a présenté une question, n° 1260, ainsi rédigée:

«M. Jean-Claude Lefort s'adresse de nouveau à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés à propos de l'avenir de l'hôpital Jean-Rostand, situé à Ivry, car après de multiples démarches de tous les élus du secteur concernés par cet hôpital et de lui-même, après 5 mois de silence, son ministère répond qu'il ne peut donner une suite favorable à une simple demande de rendez-vous. Cela sans aucune explication, sans aucune autre pétition, 18 élus (président du conseil général, députés, maires, conseillers généraux, tous les élus du secteur concerné) s'adressent collectivement et individuellement au ministre de l'emploi et de la solidarité ainsi qu'à elle-même, sans résultat. Le devenir d'une maternité qui réalise plus de 2 000 accouchements par an et qui assure un service de proximité est extrêmement important pour les populations d'une dizaine de villes du Val-de-Marne. Il lui demande qu'il soit mis un terme à cette attitude méprisante et qu'une réponse positive soit apportée à leur légitime désapprobation face à ce projet de fermeture d'un hôpital de proximité et de sa maternité. L'hôpital public vit sur des fonds publics. Il ne peut être question d'accepter que quelques-uns s'arrogent le droit de décider du sort du plus grand nombre. Il ajoute que son attitude, qui confine au mépris, relève d'une autre conception que celle qu'il se fait, quant à lui, de la gauche.»

La parole est à M. Jean-Claude Lefort, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Lefort. Madame la secrétaire d'Etat à la santé, deux députés et deux sénatrices du Val-de-Marne, le président du conseil général, dix conseillers généraux, six maires, trois conseillers régionaux - autant d'élus appartenant aux diverses composantes de la majorité plurielle - disent, depuis un an, avec le personnel et avec déjà 14 000 pétitions: «Il ne faut pas fermer l'hôpital Jean-Rostand à Ivry !». Après une multitude de courriers, voilà que je peux enfin vous faire part de vive voix de notre totale hostilité au projet de démantèlement de cet hôpital qui dessert, vous entendez bien, un bassin de plus de 400 000 personnes, sans compter le XIIIe

arrondissement de Paris.

Les silences, les refus de nous accorder un rendez-vous ne sont pas acceptables, je le dis tout net. Cela nous a contraints, toutes tendances de la gauche plurielle confondues, à venir manifester avec le personnel auprès de votre ministère le 19 décembre dernier !

Nous avons redit en cette occasion notre refus qu'on puisse envisager la suppression d'un tel établissement de proximité, qu'on puisse programmer la suppression de son service de cardiologie, la suppression de son service de rééducation adultes, la fermeture de sa maternité, une maternité qui a réalisé l'an dernier plus de 2 000 accouchements, avec près de 500 naissances de plus après la fermeture de sept maternités privées dans le Val-de-Marne en quelques années ! Notre secteur, déjà désavantagé socialement, est ainsi devenu l'un des plus dépourvus en structures obstétricales.

Le maintien de l'hôpital Jean-Rostand à Ivry est un impératif humain justifié. Il ne s'oppose pas, mais est un complément à la création d'une maternité de niveau 3 à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre.

Et que l'on ne nous objecte pas que cette décision appartient aux seules ARH-AP-HP ! Ces institutions ne peuvent se comporter comme le maître du service public et ne jamais consulter les intéressés. Elles ne peuvent, quelles que soient les compétences, mépriser l'opinion du personnel et celle des élus que nous sommes. Elles ne sont pas en charge d'intérêts particuliers. Elles doivent répondre à l'intérêt général. La santé n'est donc pas leur pré carré.

L'affaire n'est donc plus technique, mais bien politique. C'est pourquoi, madame la secrétaire d'Etat, il est inconcevable, devant cette situation et ce conflit, que votre posture soit attentiste ou ne porte que sur la forme. Comme nous, le ministère doit opérer des choix politiques. Il doit prendre parti sur le fond. C'est ce que, de manière un peu solennelle, je vous demande aujourd'hui de faire.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. Monsieur le député, vous m'interrogez avec quelque solennité sur l'avenir de l'hôpital Jean-Rostand d'Ivry. Il convient de situer cet établissement dans l'offre de soins hospitalière du département du Val-de-Marne et de la région Ile-de-France, mais aussi au sein de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, qui le gère.

Conformément aux orientations du SROS d'Ile-de-France et dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique pour les années 2001-2004, l'AP-HP a envisagé plusieurs hypothèses d'évolution de chacun de ses établissements afin de conforter sa double mission de centre hospitalier de proximité et de centre régional et universitaire. A la suite de ces réflexions, des propositions ont été débattues lors des conférences stratégiques d'hôpital, organisées par l'AP-HP en juin et juillet 2000. D'autres discussions se sont déroulées en dehors de ces cadres.

Aucune décision n'a pour l'instant été arrêtée par le conseil d'administration de l'AP-HP qui n'a été informé de ces propositions qu'en décembre dernier. Chacun a pu le constater, l'évolution de la réflexion ne permettait pas à la direction générale de proposer des orientations plus précises, et encore moins au conseil d'administration de décider.

Par ailleurs, le comité de défense de l'hôpital Jean-Rostand a été reçu à trois reprises au ministère de la santé, la dernière fois avec une délégation importante.

Une institution hospitalière peut réfléchir à l'évolution de ses activités, c'est bien légitime, mais ce doit être avec un vrai souci de transparence et de concertation, et on ne peut accepter qu'une des parties confisque l'autorité de la décision. Il convient en effet de s'interroger sur l'implantation de chacune des activités, à savoir sur le maintien de l'hôpital Jean-Rostand au sein du groupe hospitalier Charles-Foix, ou sur son rattachement à une autre structure hospitalière dépendant de l'AP-HP, pour garantir une plus grande unité, une plus grande cohérence des activités médicales complémentaires et une meilleure satisfaction des besoins des usagers. Car c'est bien des besoins des usagers et de l'égalité d'accès à des soins de qualité qu'il s'agit.

L'hôpital d'Ivry n'est pas le seul qui connaisse des difficultés à la suite des propositions de l'AP-HP, et j'ai pu constater, à plusieurs occasions et sur différents sites, que le dialogue ne s'est pas suffisamment développé entre les partisans des différents projets d'évolution de l'hôpital tel que l'envisage le plan stratégique.

Pour la population qui accouche actuellement à Jean-Rostand, il est très important de garantir à l'avenir une prise en charge des accouchements dans des conditions de proximité, d'accessibilité et de sécurité satisfaisantes, acceptables et acceptées par les usagers de ce bassin de naissance.

Consciente des difficultés de communication qui existent, je vais demander à l'AP-HP d'organiser, avec l'agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France, une table ronde qui permettra à chacun de faire valoir ses

arguments dans la transparence et dans un même lieu.

Il est nécessaire de respecter les rôles de chacune des administrations qui doivent s'engager et expliquer leurs positions. Je considère pour ma part que, dans la situation actuelle, la décision n'est pas encore mûre. Pour la maternité, un nouveau dossier pourra être déposé par l'ARH et examiné par le comité régional de l'organisation sanitaire et sociale dans sa session d'avril ou de mai 2001.

Je peux vous assurer, monsieur le député, que les décisions concernant aussi bien votre hôpital que d'autres établissements ne seront prises qu'après une large concertation, en tenant les élus et la population informés. C'est une obligation qui est faite à l'AP-HP comme à toutes les institutions sanitaires.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Je me félicite que Mme la secrétaire d'Etat partage notre analyse sur le caractère inacceptable du fonctionnement de l'AP-HP qui, je l'ai dit, n'est pas seule dépositaire des missions de service public. Le service public appartient à la nation et, en l'espèce, au bassin d'habitants et de population concerné par cet hôpital.

On ne peut, au nom de compétences que, je le répète, je ne mets pas en cause, prendre des décisions en se contentant des indications données par des courbes et des chiffres: il faut nécessairement prendre en compte l'aspect politique. Or, vous le savez, madame la secrétaire d'Etat, le politique est rongé par l'économique et le technique. Nous devons mettre un terme à cette situation. Vous venez d'annoncer qu'une table ronde allait se tenir, rassemblant les diverses parties. Je m'en réjouis, mais je prends date: si le blocage devait subsister, et considérant qu'aucun dialogue n'a eu lieu jusqu'à présent, l'autorité politique que vous êtes devrait intervenir pour l'intérêt général bien compris.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lefort](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1260

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7216

Réponse publiée le : 10 janvier 2001, page 15

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 décembre 2000